

Le 24 janvier, le député de Hillsborough a précisé que ce sujet lui causait de l'embarras. Il ne semblait pas comprendre pourquoi il fallait entamer des pourparlers quand, de fait, nous avions déjà tranché la question de l'augmentation sensible des pensions. Je tiens donc à lui signaler que ceux qui sont consultés ne décident pas nécessairement en dernier ressort. Ce genre de consultation signifie simplement que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'intéresse aux points de vue des ministres provinciaux et tient à les faire entrer en ligne de compte dans ses délibérations. Cela n'empêche cependant pas la réalisation de l'objectif de la déclaration du gouvernement qui est de fournir des augmentations importantes. On pourrait augmenter la pension de vieillesse elle-même, les paiements de sécurité de la vieillesse, le supplément du revenu garanti ou une combinaison des deux.

Il est très important pour le gouvernement de connaître l'opinion des ministres provinciaux du bien-être à ce sujet avant de présenter cette mesure législative à la Chambre. Le ministre a indiqué qu'elle le sera sous peu. Je crois que tous les députés conviendront que, lorsqu'elle le sera, elle aura des effets bénéfiques sur tous les retraités du Canada.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Présentez-la demain.

LA MAIN-D'ŒUVRE—LE PROGRAMME D'INITIATIVES
LOCALES—MESURES EN VUE D'ACCÉLÉRER
L'APPROBATION DES PROJETS

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, j'avais soulevé la question de l'insuffisance de fonds dont disposait le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour le programme d'initiatives locales en demandant à l'honorable ministre des Finances (M. Turner) si des crédits supplémentaires seraient mis à la disposition du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) afin de lui permettre d'approuver un plus grand nombre de projets, ce qui serait de nature à procurer des emplois et à aider au règlement des problèmes auxquels doit faire face la Commission de l'assurance-chômage.

Dans sa réponse, le ministre avait dit qu'il retenait les suggestions du député à cet effet.

Au cours du programme précédent, soit celui de l'année 1971-1972, 38 p. 100 des projets soumis avaient été approuvés et exécutés. Les résultats, en général, avaient été assez bons.

Lors du renouvellement du programme pour l'année 1972-1973, le ministre avait déclaré qu'il s'adaptait aux besoins des populations rurales aussi bien qu'urbaines, et qu'il assurait une intervention directe et rapide dans les régions où le taux de chômage est élevé, permettant souvent la création de nouveaux genres d'emplois. Le ministre disait également que le programme permettrait de réaliser des projets que les gens eux-mêmes considèrent comme essentiels pour leur localité, mais qui n'ont pu être réalisés auparavant.

Le gouvernement a cru bon de renouveler ce programme cette année et, en ma qualité de représentant du peuple, il était de mon devoir d'en informer la population de ma circonscription et de l'inviter à présenter des projets.

La population canadienne a répondu à l'appel du gouvernement, et ce, à un point tel que plus de 16,000 projets

L'ajournement

ont été présentés. Malheureusement, moins du tiers ont été approuvés à ce jour, faute de fonds.

Si le gouvernement est réellement sincère et désireux d'atténuer ce fléau qu'est le chômage, il se doit au moins de doubler les fonds consacrés à cette fin.

En deuxième lieu, il serait temps que le gouvernement dise bien franchement selon quelles normes les projets sont approuvés. Il est de plus en plus difficile, pour un député, de connaître la vérité à ce sujet. De plus, le public s'interroge sur le fait qu'il semble y avoir infiltration de «patronneux» libéraux qui imposeraient leurs points de vues sur la sélection des projets en provenance de circonscriptions représentées par des députés autres que des libéraux. J'espère que tel n'est pas le cas, mais il est temps de rassurer franchement le public à ce sujet.

Le ministre a déjà déclaré que le critère principal dont il est tenu compte dans l'acceptation d'un projet, c'est le niveau de chômage qui sévit dans la localité d'où origine le projet, et cela est raisonnable.

Dans un tel cas, je crois qu'il serait juste qu'un plus grand nombre de projets soient approuvés dans l'est du Québec, notamment dans la circonscription de Bellechasse, car il s'agit d'une région qui a été fort délaissée depuis de nombreuses années, et ce, bien avant que j'en sois le député, et les besoins économiques et sociaux y sont grands.

Voilà pourquoi j'insiste pour qu'un plus grand nombre de projets soient approuvés et mis en œuvre au plus tôt, afin de permettre à un plus grand nombre de travailleurs d'obtenir des emplois et de diminuer autant que possible le nombre de personnes qui sont présentement obligées de recourir au bien-être social.

Le ministre a donné instruction à ses fonctionnaires de faire parvenir au député de chaque circonscription copies des projets qui ont été présentés, et émanant de leurs circonscriptions respectives, le tout accompagné d'une lettre demandant au député de faire ses observations s'il y a lieu. C'est un geste très généreux de la part du ministre, car ce procédé permet aux députés de prendre connaissance de chacun des projets et de juger s'il répond aux besoins du milieu.

Un autre point très troublant sur lequel je désire attirer l'attention du ministre, c'est l'annonce faite par le ministre des Affaires municipales du Québec qu'il acceptait tel ou tel projet.

Ces nouvelles publiées dans les journaux portent le public à croire que beaucoup plus de projets sont acceptés qu'on en accepte en réalité. Si le lecteur est tant soit peu attentif, il découvrira que la bonne nouvelle du ministre est conditionnée par l'acceptation des projets au niveau fédéral, car c'est le gouvernement fédéral qui paie.

En définitive, il s'agit de propagande partisane dont le public a soupé depuis longtemps. Ceci ne contribue en rien à procurer des emplois aux sans-travail ni à réaliser des travaux.

Je demande donc, encore une fois, que des crédits supplémentaires soient consacrés à ce programme, qu'on accélère le processus d'examen et d'approbation des projets valables et qu'il soit tenu compte des recommandations faites par les Centres de main-d'œuvre et les corps intermédiaires, lesquels plus que d'autres, sont bien situés pour renseigner de façon adéquate les fonctionnaires chargés de prendre les décisions finales. Le temps presse; les chômeurs ne peuvent attendre davantage.